



Études des effets et de l'impact

FICHE DE PRÉSENTATION

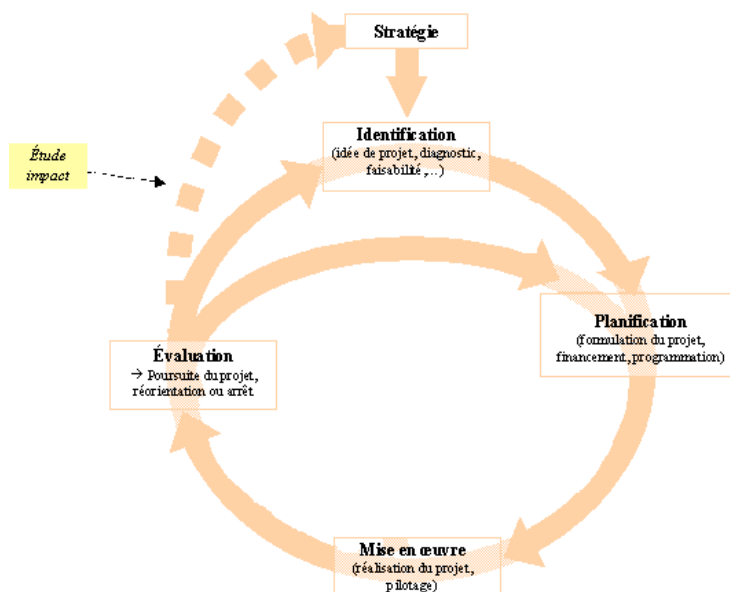


Étude des effets et de l'impact

Finalité :

Apprécier les **changements** auxquels une action contribue à moyen et long terme.

Place dans le cycle du projet :



1. L'étude des effets et de l'impact, qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Lorsqu'une organisation met en œuvre une action de solidarité internationale ou de coopération décentralisée, elle atteint un certain nombre de résultats. Mais lorsqu'on regarde en arrière, avec un certain recul dans le temps, on peut s'apercevoir que les activités mises en œuvre ont eu des effets qui vont généralement bien au-delà des résultats attendus ou enregistrés à la fin de l'action.

Ces **changements** (ou « effets ») intervenus dans le contexte d'intervention peuvent être environnementaux, technologiques, économiques, institutionnels, organisationnels, sociaux, culturels ou politiques. Ils peuvent être positifs ou négatifs, prévus ou inattendus, directs ou indirects.

En particulier, les évolutions des conditions de vie, des représentations et des comportements, la responsabilisation, l'autonomisation et les relations entre les acteurs, leur participation à la vie économique, politique et sociale sont riches d'enseignements.

Exemple :

Etude d'Impact de l'action de Migrations & Développement (M&D) dans le domaine de la gouvernance locale, Maroc - Migrations & Développement (M&D)

M&D a très tôt élaboré sur une base empirique une méthode d'intervention s'appuyant sur trois principes : la participation des villageois aux décisions, au financement, à la mise en œuvre et à la gestion des actions et équipements villageois ; la solidarité entre villageois pour l'accès aux services publics, solidarité étendue aux villageois émigrés ; et le partenariat avec les autorités : Communes, Provinces, administrations et agences concernées par les actions menées. Les deux piliers de l'action de M&D sont l'appui à la gouvernance locale et la formation.

Objectifs de l'étude :

Apprécier dans quelle mesure les actions de renforcement des capacités (notamment par la formation) menées par M&D auprès des acteurs du territoire ont contribué à faire évoluer la gouvernance des organisations locales, afin :

- D'améliorer sa pratique d'intervention sur la gouvernance locale
- D'être partie prenante des débats en cours sur la décentralisation, au niveau des deux Régions d'intervention et au niveau national marocain
- D'identifier d'une part les autres acteurs qui ont également contribué à l'émergence de changement sur cette question de gouvernance des organisations locales et d'autre part les facteurs internes et externe qui ont également été des leviers clés.

Il s'agit donc d'une étude d'impact centrée sur la contribution des actions menées par M&D sur l'évolution de la gouvernance des organisations du territoire.

Objet de l'étude :

Cette étude d'impact est concentrée sur les actions concernant la gouvernance du territoire (villages avec les Associations villageoises et Communes). Elle permettra de mieux comprendre les mutations dans la gouvernance locale compte tenu de la multiplication des acteurs locaux. D'un point de vue opérationnel, l'attente portera sur le phénomène d'émergence des 'leaders locaux favorables au développement'. En matière de gouvernance, M&D éprouve la nécessité de regarder avec recul les effets de ses actions ainsi que l'évolution de l'environnement institutionnel.

Lorsque l'on étudie les effets à long terme d'une action, avec le souci d'englober les différentes dimensions possibles de ses effets, on parle d'« **impact** ». Il s'agit de la nouvelle situation qui est issue de tous ces changements.

Aussi, le F3E propose à ses membres un **accompagnement méthodologique** et éventuellement un **cofinancement** permettant de mobiliser une **expertise externe** (consultants) pour réaliser une étude des effets et de l'impact.

L'étude des effets et de l'impact contribue :

- ◆ A l'**amélioration des pratiques** d'appui au développement de la structure commanditaire, à travers une analyse des changements auxquels son action contribue en lien avec ses stratégies et démarches d'intervention.
- ◆ Au **dialogue multi-acteurs**, en les interrogeant sur leur vision à long terme du développement ainsi que de la solidarité internationale ou de la coopération décentralisée.
- ◆ A la **reconnaissance et la crédibilité** des ONG et des collectivités locales, en mettant en valeur leur utilité sociale.

2. Quelles sont les caractéristiques d'une étude des effets et de l'impact ?

A travers l'identification et l'analyse des **changements** sur un certain nombre d'aspects, dans un contexte donné, l'étude des effets et de l'impact apprécie la stratégie et la démarche d'intervention de la structure commanditaire, en cherchant à comprendre **en quoi et comment l'intervention** de cette dernière a participé aux changements constatés. Les **domaines sur lesquels des changements sont recherchés** et doivent être analysés sont précisés dans les termes de référence d'une étude des effets et de l'impact.

Dans un contexte donné, la multiplicité des dynamiques (internes et externes), des facteurs, des intervenants et des interactions fait que le changement est un **processus complexe**. Dans ce sens, une étude des effets et l'impact cherche à saisir et à analyser la **contribution** d'une action aux changements constatés, plus qu'à attribuer ceux-ci à une action prise isolément de son contexte de mise en œuvre.

A partir de ces analyses, l'étude fournit des **recommandations** permettant au commanditaire d'améliorer ses pratiques (stratégies, démarches d'intervention, méthodes...) compte tenu des finalités qu'il s'est fixées.

Les processus de changement reposent bien souvent sur les **acteurs** qui y sont impliqués, sur l'évolution de leurs postures, de leurs capacités et de leurs relations. Chaque acteur peut avoir une perception différente du changement, sur son importance, sa valeur, son objet ou encore son échelle. C'est pourquoi les acteurs, leurs vécus et leurs perceptions sont au cœur d'une étude des effets et de l'impact. En termes de méthodologie, celle-ci a une dimension fortement **qualitative**, même si des approches quantitatives peuvent être mobilisées en complément.

Pour apprécier des changements, la **comparaison** avec une situation de référence connue (diagnostic initial, étude préalable, étude de faisabilité...) peut être utile. A défaut ou en complément, celle-ci peut être reconstruite a posteriori : ligne de temps, histoires de vie, changements les plus significatifs du point de vue des acteurs et des bénéficiaires de l'action, enquête auprès de bénéficiaires et de non bénéficiaires, au niveau de la zone de l'action et en dehors...

Dans une étude des effets et de l'impact, le **consultant** (ou l'équipe de consultants, les équipes pluridisciplinaires peuvent apporter une valeur ajoutée) favorise la prise de recul et fournit un important apport méthodologique. Il apporte un regard extérieur et des analyses argumentées sur la base des informations collectées, en interaction rapprochée avec le commanditaire et les acteurs concernés. La démarche est participative et itérative.

Alors qu'une évaluation analyse notamment les résultats atteints par une action (parfois quelques effets à court ou moyen terme), l'étude des effets et de l'impact vise à apprécier les effets à moyen et long terme d'actions de solidarité internationale ou de coopération décentralisée, et leur impact plus

globalement. Elle vise également à tirer des enseignements pouvant contribuer à améliorer les effets d'actions ultérieures. Ainsi, ce type d'étude est **complémentaire du suivi-évaluation et de l'évaluation**, qui peuvent apporter des données et des analyses en continu ou à un moment donné dans la vie d'une action de développement.

3. Aspects à prendre en compte

En complément des priorités, finalités et modalités générales de l'accompagnement et du cofinancement d'études du F3E (voir sur <http://f3e.asso.fr/evaluer/accompagner-nos-membres/l-accompagnement-d-etudes>), les **aspects suivants** sont à prendre en compte pour les **études des effets et de l'impact accompagnées par le F3E** :

- ◆ Une étude des effets et de l'impact a un **caractère stratégique** pour la structure commanditaire, par rapport notamment à ses démarches d'intervention ou à sa reconnaissance. A ce titre, la décision de mener une telle étude et son pilotage implique le **niveau décisionnel** dans la structure concernée. Un référent interne à la structure commanditaire et à ses partenaires est identifié pour suivre l'étude, idéalement à travers un comité de pilotage.
- ◆ Une étude des effets et de l'impact ne peut être mise en œuvre que pour une action ayant un **recul suffisant**. Il est donc conseillé de mener une telle étude sur une action ayant démarré depuis au moins 5 ans environ.
- ◆ Afin de replacer l'action étudiée dans l'évolution de son contexte et de ses réalisations, des **données de référence** doivent exister pour alimenter une étude des effets et de l'impact, même si celle-ci produit des données complémentaires et spécifiques. Ces données de référence peuvent provenir d'études préalables (ou de faisabilité, dans une logique de « situation de départ »), de la stratégie de mise en œuvre de l'action, de travaux de capitalisation, du reporting de l'action, de ses résultats obtenus appréciés par un dispositif de suivi-évaluation et / ou d'évaluations.
- ◆ Les produits de l'étude des effets et de l'impact doivent être **partageables** et contribuer au bénéfice collectif¹.

4. Bénéfice collectif et valorisation

Le F3E **diffuse les produits** issus des études des effets et de l'impact qu'il accompagne, en particulier sur son site internet.

Il peut être amené également à les valoriser de différentes manières (analyses transversales, restitutions élargies, ateliers d'échange...), en accord avec les structures concernées, au service du bénéfice collectif.

Consultez notre site internet (www.f3e.asso.fr) pour télécharger des rapports et des ressources méthodologiques sur les études des effets et de l'impact. Sur les « approches orientées changement », voir en particulier sur <http://f3e.asso.fr/article/1584/changement-approches-orientees-changement-aoc>.

Pour une présentation des finalités, des modalités et du fonctionnement de l'accompagnement, cofinancement et instruction d'études par le F3E (dont la capitalisation), consultez la page <http://f3e.asso.fr/evaluer/accompagner-nos-membres/l-accompagnement-d-etudes>

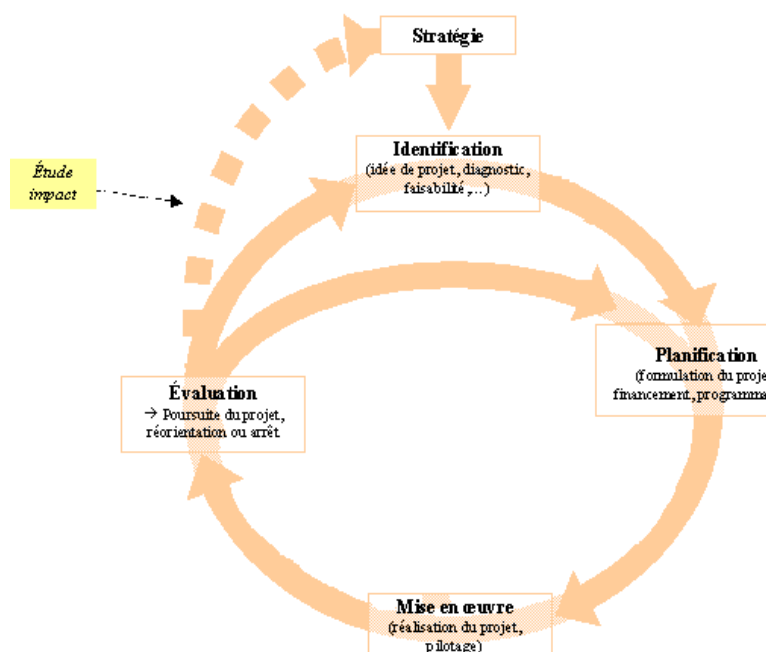
¹ Le bénéfice collectif constitue l'un des principes du F3E. Toute étude appuyée par le F3E doit « alimenter le bénéfice collectif », c'est-à-dire être utile au plus grand nombre possible de ses structures membres et, au-delà, aux autres acteurs de la solidarité internationale et de la coopération décentralisée.

Étude des effets et de l'impact

Finalité :

Apprécier les **changements** auxquels une action contribue à moyen et long terme.

Place dans le cycle du projet :



1. L'étude des effets et de l'impact, qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Lorsqu'une organisation met en œuvre une action de solidarité internationale ou de coopération décentralisée, elle atteint un certain nombre de résultats. Mais lorsqu'on regarde en arrière, avec un certain recul dans le temps, on peut s'apercevoir que les activités mises en œuvre ont eu des effets qui vont généralement bien au-delà des résultats attendus ou enregistrés à la fin de l'action.

Ces **changements** (ou « effets ») intervenus dans le contexte d'intervention peuvent être environnementaux, technologiques, économiques, institutionnels, organisationnels, sociaux, culturels ou politiques. Ils peuvent être positifs ou négatifs, prévus ou inattendus, directs ou indirects.

En particulier, les évolutions des conditions de vie, des représentations et

Exemple :

Etude d'Impact de l'action de Migrations & Développement (M&D) dans le domaine de la gouvernance locale, Maroc - Migrations & Développement (M&D)

M&D a très tôt élaboré sur une base empirique une méthode d'intervention s'appuyant sur trois principes : la participation des villageois-es aux décisions, au financement, à la mise en œuvre et à la gestion des actions et équipements villageois ; la solidarité entre villageois-es pour l'accès aux services publics, solidarité étendue aux villageois-es émigré-e-s ; et le partenariat avec les autorités : Communes, Provinces, administrations et agences concernées par les actions menées. Les deux piliers de l'action de M&D sont l'appui à la gouvernance locale et la formation.

Objectifs de l'étude :

Apprécier dans quelle mesure les actions de renforcement des capacités (notamment par la formation) menées par M&D auprès des acteurs et actrices du territoire ont contribué à faire évoluer la gouvernance des organisations locales, afin :

- D'améliorer sa pratique d'intervention sur la gouvernance locale
- D'être partie prenante des débats en cours sur la décentralisation, au niveau des deux Régions d'intervention et au niveau national marocain
- D'identifier d'une part les autres acteurs et actrices qui ont également contribué à l'émergence de changement sur cette question de gouvernance des organisations locales et d'autre part les facteurs internes et externes qui ont également été des leviers clefs.

Il s'agit donc d'une étude d'impact centrée sur la contribution des actions menées par M&D sur l'évolution de la gouvernance des organisations du territoire.

Objet de l'étude :

Cette étude d'impact est concentrée sur les actions concernant la gouvernance du territoire (villages avec les Associations villageoises et Communes). Elle permettra de mieux comprendre les mutations dans la gouvernance locale compte tenu de la multiplication des acteurs locaux et des actrices locales. D'un point de vue opérationnel, l'attente portera sur le phénomène d'émergence des 'leaders locaux et locaux favorables au développement'. En matière de gouvernance, M&D éprouve la nécessité de regarder avec recul les effets de ses actions ainsi que l'évolution de l'environnement institutionnel.

des comportements, notamment en faveur d'une plus grande égalité de genre, de la prise en compte de la perspective genre, la responsabilisation, l'autonomisation et les relations entre les acteurs et actrices, leur participation à la vie économique, politique et sociale sont riches d'**enseignements**.

Lorsque l'on étudie les effets à long terme d'une action, avec le souci d'englober les différentes dimensions possibles de ses effets, on parle d'« **impact** ». Il s'agit de la nouvelle situation qui est issue de tous ces changements.

Aussi, le F3E propose à ses membres un **accompagnement méthodologique** et éventuellement un **cofinancement** permettant de mobiliser une **expertise externe** (consultant-e-s) pour réaliser une étude des effets et de l'impact.

L'étude des effets et de l'impact contribue :

- ◆ A l'**amélioration des pratiques** d'appui au développement de la structure commanditaire, à travers une analyse des changements auxquels son action contribue en lien avec ses stratégies et démarches d'intervention.
- ◆ Au **dialogue multi acteurs-actrices**, en les interrogeant sur leur vision à long terme du développement ainsi que de la solidarité internationale ou de la coopération décentralisée.
- ◆ A la **reconnaissance et la crédibilité** des ONG et des collectivités locales, en mettant en valeur leur utilité sociale.

2. Quelles sont les caractéristiques d'une étude des effets et de l'impact ?

A travers l'identification et l'analyse des **changements** sur un certain nombre d'aspects, dans un contexte donné, l'étude des effets et de l'impact apprécie la stratégie et la démarche d'intervention de la structure commanditaire, en cherchant à comprendre **en quoi et comment l'intervention** de cette dernière a participé aux changements constatés. Les **domaines sur lesquels des changements sont recherchés** et doivent être analysés sont précisés dans les termes de référence d'une étude des effets et de l'impact.

Dans un contexte donné, la multiplicité des dynamiques (internes et externes), des facteurs, des intervenant-e-s et des interactions, fait que le changement est un **processus complexe**. Dans ce sens, une étude des effets et de l'impact cherche à saisir et à analyser la **contribution** d'une action aux changements constatés, plus qu'à attribuer ceux-ci à une action prise isolément de son contexte de mise en œuvre.

A partir de ces analyses, l'étude fournit des **recommandations** permettant à la structure commanditaire d'améliorer ses pratiques (stratégies, démarches d'intervention, méthodes...) compte tenu des finalités qu'elle s'est fixées.

Les processus de changement reposent bien souvent sur les **acteurs et actrices** qui y sont impliqués, sur l'évolution de leurs postures, de leurs capacités et de leurs relations. Chaque acteur ou actrice peut avoir une perception différente du changement, sur son importance, sa valeur, son objet ou encore son échelle. C'est pourquoi les acteurs et actrices, leurs vécus et leurs perceptions sont au cœur d'une étude des effets et de l'impact et qu'il est donc important d'adopter une perspective de genre. En termes de méthodologie, celle-ci a une dimension fortement **qualitative**, même si des approches quantitatives peuvent être mobilisées en complément.

Pour apprécier des changements, la **comparaison** avec une situation de référence connue (diagnostic initial, étude préalable, étude de faisabilité...) peut être utile. A défaut ou en complément, celle-ci

peut être reconstruite *a posteriori* : ligne de temps, histoires de vie, changements les plus significatifs du point de vue des acteurs et actrices et des bénéficiaires de l'action, enquête auprès de bénéficiaires et de non bénéficiaires, au niveau de la zone de l'action et en dehors...

Dans une étude des effets et de l'impact, le **consultant ou la consultante** (ou l'équipe de consultance, les équipes pluridisciplinaires peuvent apporter une valeur ajoutée) favorise la prise de recul et fournit un important apport méthodologique. Il ou elle apporte un regard extérieur et des analyses argumentées sur la base des informations collectées, en interaction rapprochée avec les commanditaires et les acteurs et actrices concerné-e-s. La démarche est participative et itérative.

Alors qu'une évaluation analyse notamment les résultats atteints par une action (parfois quelques effets à court ou moyen terme), l'étude des effets et de l'impact vise à apprécier les effets à moyen et long terme d'actions de solidarité internationale ou de coopération décentralisée, et leur impact plus globalement. Elle vise également à tirer des enseignements pouvant contribuer à améliorer les effets d'actions ultérieures. Ainsi, ce type d'étude est **complémentaire du suivi-évaluation et de l'évaluation**, qui peuvent apporter des données et des analyses en continu ou à un moment donné dans la vie d'une action de développement.

3. Aspects à prendre en compte

En complément des priorités, finalités et modalités générales de l'accompagnement et du cofinancement d'études du F3E (voir sur <https://f3e.asso.fr/evaluer/accompagnement-detude/demarche-daccompagnement-detude/>), les **aspects suivants** sont à prendre en compte pour les **études des effets et de l'impact accompagnées par le F3E** :

- ◆ Une étude des effets et de l'impact a un **caractère stratégique** pour la structure commanditaire, par rapport notamment à ses démarches d'intervention ou à sa reconnaissance. A ce titre, la décision de mener une telle étude et son pilotage implique le **niveau décisionnel** dans la structure concernée. Un-e référent-e interne à la structure commanditaire et à ses partenaires est identifié-e pour suivre l'étude, idéalement à travers un comité de pilotage.
- ◆ Une étude des effets et de l'impact ne peut être mise en œuvre que pour une action ayant un **recul suffisant**. Il est donc conseillé de mener une telle étude sur une action ayant démarré depuis au moins 5 ans environ.
- ◆ Afin de replacer l'action étudiée dans l'évolution de son contexte et de ses réalisations, des **données de référence** doivent exister pour alimenter une étude des effets et de l'impact, même si celle-ci produit des données complémentaires et spécifiques. Ces données de référence peuvent provenir d'études préalables (ou de faisabilité, dans une logique de « situation de départ »), de la stratégie de mise en œuvre de l'action, de travaux de capitalisation, du reporting de l'action, de ses résultats obtenus appréciés par un dispositif de suivi-évaluation et / ou d'évaluations.
- ◆ Les produits de l'étude des effets et de l'impact doivent être **partageables** et contribuer au bénéfice collectif¹.
- ◆ Une étude des effets et de l'impact doit tenir compte des **approches transversales** que sont le genre, la jeunesse et le développement durable.

¹ Le bénéfice collectif constitue l'un des principes du F3E. Toute étude appuyée par le F3E doit « alimenter le bénéfice collectif », c'est-à-dire être utile au plus grand nombre possible de ses structures membres et, au-delà, aux autres acteurs et actrices de la solidarité internationale et de la coopération décentralisée.

4. Bénéfice collectif et valorisation

Le F3E **diffuse les produits** issus des études des effets et de l'impact qu'il accompagne, en particulier sur son site internet.

Il peut être amené également à les valoriser de différentes manières (analyses transversales, restitutions élargies, ateliers d'échange...), en accord avec les structures concernées, au service du bénéfice collectif.

Consultez notre site internet (www.f3e.asso.fr) pour télécharger des rapports et des ressources méthodologiques sur les études des effets et de m'impact. Sur les « approches orientées changement », voir en particulier sur <https://f3e.asso.fr/decouvrir-le-f3e/que-faisons-nous/nos-sujets/changement-approches-orientees-changement-aoc/>.

Pour une présentation des finalités, des modalités et du fonctionnement de l'accompagnement, cofinancement et instruction d'études par le F3E, consultez la page <https://f3e.asso.fr/evaluer/accompagnement-detude/demarche-daccompagnement-detude/>.